



# EN DIRECT

DU COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE Enedis

## UNE INITIATIVE D'ENEDIS INACCEPTABLE !

La direction d'ENEDIS a décidé d'organiser une réunion politique dans l'entreprise le 6 juin prochain, sur le site de la Tour Blanche.

Son intitulé : « Élections législatives, quels enjeux ? Une majorité " La République en marche " est-elle envisageable ? ».

### CETTE INITIATIVE EST INADMISSIBLE.

L'entreprise n'a pas à s'immiscer dans un choix qui ne relève que de la responsabilité des citoyens, encore moins à chercher à les influencer. Cette neutralité s'applique encore plus au vu de notre statut de service public.

Pour rappel, la direction insiste auprès des représentants des salariés sur l'interdiction des activités politiques dans l'entreprise... Un comble !

**Manifestement, la direction de l'entreprise a choisi sans vergogne son camp. Nous en tiendrons compte.**

Nous demandons combien la prestation assurée par le « politologue » Jean-Daniel Lévy sera facturée à ENEDIS. Au moment où les agents font valoir leurs justes revendications et qu'on leur oppose souvent la nécessité de réaliser des économies, ils apprécieront aussi.

Ceci étant dit, **la CGT exige L'ANNULATION IMMÉDIATE DE CETTE MANIFESTATION.**

Réponse du président du CCE :

**« Je découvre. C'est vrai. L'entreprise n'a pas à faire de politique. En plus à quelques jours des législatives... Je prends l'affaire en main... »**

## DÉCLARATION LIMINAIRE LA PRIME DE 400 EUROS À ENEDIS ? C'EST POUR TOUS LES SALARIÉS !



C'est une évidence : les agents détachés au service des autres salariés doivent bénéficier des **mêmes droits !**

lire p2

## REX DES PILOTES URBAINS ET GÉNÉRALISATION DE LA CONVERGENCE DES ACTIVITÉS ÉLECTRICITÉ DES DR ET DES UCF

CONVERGENCE est le dossier structurant de l'année 2017. Il vise à une spécialisation par énergie des activités clientèles et réseaux au sein du service commun d'ENEDIS et GRDF.



lire p3

## BILAN DE L'ALTERNANCE 2016 ET PERSPECTIVES 2017

L'année 2016 pour l'alternance n'est pas un bon millésime tant s'en faut...

Avec 4,46 % en 2016, ENEDIS est nettement en dessous du minimum légal de contrats d'alternance de 5 % des effectifs.



lire p4

# DÉCLARATION LIMINAIRE LA PRIME DE 400 EUROS À ENEDIS ? C'EST POUR TOUS LES SALARIÉS !



Les salariés des CMCAS doivent-ils bénéficier de la prime de 400 euros décidée à ENEDIS suite aux actions menées ces derniers mois ?

Pour la CGT, cette question ne se pose même pas !

C'est une évidence : **les agents détachés au service des autres salariés doivent bénéficier des mêmes droits** ! Nous ne voyons pas pourquoi ce qui serait possible à EDF (au vu de sa décision sur le sujet) serait impossible à ENEDIS. La cohérence de position dans le Groupe doit s'imposer.

Rappelons en outre qu'il ne s'agit pas d'une prime de bons résultats ou de performance, mais bien d'une modeste compensation arrachée par les salariés, issue de leur lutte, suite à la faute politique et sociale de la Branche des IEG qui a refusé d'augmenter le Salaire National de Base (SNB).

Donc, **tous les salariés doivent en bénéficier...** C'est déjà le cas par exemple pour les apprentis, suite à l'intervention de la CGT qui a fait valoir qu'un traitement différencié de ces salariés en CDD serait discriminatoire.

Cela doit être maintenant généralisé, par exemple pour les salariés en arrêt ou en congés de type CET. **C'est pourquoi la CGT a adressé un courrier au président d'ENEDIS, Philippe Monloubou, pour lui rappeler la nécessité de respecter les engagements résultants de la négociation nationale lors du conflit.**

Le président a la responsabilité de les faire appliquer sur l'ensemble des Unités sans restriction. C'est indispensable au vu d'une situation sociale qui reste tendue à ENEDIS.

Pour la CGT, il n'est plus possible d'accepter un écart croissant et persistant entre les décisions nationales et leurs applications au local.

La CGT appréciera la situation au regard de cette capacité à faire bénéficier l'ensemble des salariés des mesures sociales acquises suite au conflit.

La CGT exige que les marges de manœuvres supplémentaires reviennent en priorité aux agents en lutte pour permettre d'assainir le dialogue social au niveau local.

C'est bien cette appréciation du dialogue social dans son ensemble qui conditionnera la manière dont la CGT mènera son action et se positionnera sur l'ensemble des dossiers en cours à ENEDIS.

**Rappelons que les salariés ont raison d'exiger leur dû !**

**En effet, les richesses créées par leur travail sont considérables**, à ENEDIS et au-delà dans toutes les entreprises des IEG : 6,58 milliards de résultat net pour les deux groupes EDF et ENGIE.

On peut donc consacrer un de ces milliards aux augmentations de salaires chaque salarié toucherait alors 300 euros net de plus par mois et un autre milliard pour conserver les 10 000 emplois menacés dans le secteur de l'énergie !

**C'EST POURQUOI LA CGT APPELLE AUJOURD'HUI À UN RASSEMBLEMENT DEVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU GROUPE EDF.**

**Les salariés doivent se faire entendre, bien faire comprendre à nos dirigeants qu'ils ne leur donnent pas quitus de leurs comptes ni de leur mauvaise répartition des richesses...**

**Et ce message s'adresse autant à nos dirigeants d'entreprises qu'à nos nouveaux élus politiques.**

**AVEC LES SALARIÉS, LA CGT RESTERA OFFENSIVE !**



# REX DES PILOTES URBAINS ET GÉNÉRALISATION DE LA CONVERGENCE DES ACTIVITÉS ÉLECTRICITÉ DES DR ET DES UCF

**CONVERGENCE** est le dossier structurant de l'année 2017. Il vise à une spécialisation par énergie des activités clientèles et réseaux au sein du service commun d'ENEDIS et GRDF.

Suite à de nombreux débats, tant en CCE qu'en délégations spéciales des CCE d'ENEDIS et GRDF, **la CGT a émis des avis négatifs.**

**Ci-après les points qui nous semblent primordiaux dans le cadre du déploiement :**

Le « point zéro » avant généralisation du transfert est un incontournable pour le suivi du personnel, comme cela est prévu dans l'accord de réorganisation que la direction s'est engagée à respecter. Il a pour but de contrôler la répartition des mesures de reconnaissance incluses dans l'accord. Les erreurs des pilotes urbains ne doivent pas être répétées et le cadrage national doit être respecté.

*Pour la CGT, l'attendu du personnel est primordial, il est indispensable de prendre en considération le souhait de chaque agent. Il doit réellement être accompagné dans son projet professionnel au travers d'immersions et bénéficier de locaux adaptés.*

Pour que les activités clientèles et réseaux soient réalisées dans le respect des règles de sécurité, un temps d'adaptabilité est nécessaire. Il est donc indispensable d'accroître les effectifs afin de permettre les activités en binôme, l'acquisition des compétences par frottement, et donc la bonne réalisation de nos missions de service public.

**Par ailleurs, la CGT attire l'attention sur la nécessité de disposer de services supports et logistiques performants pour une bonne mise en œuvre de cette réorganisation.**

La direction ne doit en aucun cas multiplier les projets et les réformes dans la période, au risque de mettre en péril son projet prioritaire.

**La CGT exige enfin un suivi régulier en CCE, la mise en place de coordinateurs en régions et au niveau national, comme prévu dans l'accord de 2010.**

Ceux-ci seront chargés de résoudre les problèmes au fil de l'eau, en particulier ceux relatifs au traitement des situations individuelles.



**Fort de ces constats et pour toutes ces raisons, la CGT donne un avis négatif sur ce dossier.**

La CGT réaffirme ses craintes vis-à-vis de cette généralisation et s'interroge sur les réponses apportées dans le dossier.

Les éléments de réponse de la direction aux demandes exprimées en séance par la CGT :

→ **Oui, mise en place de coordinateurs dans les unités (RRH) et d'un coordinateur national.** Une cellule en mode projet sera mise en place au niveau national pour régler au fil de l'eau les problèmes et vérifier la bonne application des mesures d'accompagnement social.

→ **Oui, l'accord de 2010 sur les réorganisations s'applique pleinement...** Les mesures concertées de février 2016 s'ajoutent... Cela sera bien précisé dans le dossier type des CE.

NB : donc y compris les primes d'adaptation en cas de changement de métier dans le cadre des conditions prévues dans le texte ad hoc.

→ **Oui, ENEDIS continuera à assurer l'IS Gaz pour le compte de GRDF** (qui gardera comme aujourd'hui la maîtrise d'œuvre) à chaque fois que GRDF le demandera. Des discussions sont en cours, de même qu'une mise à jour de la convention actuelle.

→ **Oui, sur demande des organisations syndicales, les membres des CHSCT et CE des UCF pourront assister aux débats des IRP des DR.** Les dossiers présentés dans les DR seront annexés aux dossiers UCF.

→ **Oui, les RPP des différents métiers seront donnés...** Et un travail sera engagé sur ces RPP sur le même mode que celui déjà réalisé sur le poste de technicien polyvalent.

→ **Oui, une concertation de qualité doit avoir lieu en amont du passage dans les IRP locaux...** Il n'y a donc pas lieu ni de se précipiter ni de freiner... Il faut faire les choses « dans l'ordre ».



# BILAN DE L'ALTERNANCE 2016 ET PERSPECTIVES 2017

## L'année 2016 pour l'alternance n'est pas un bon millésime tant s'en faut...

Avec 4,46 % en 2016, ENEDIS est nettement en dessous du minimum légal de contrats d'alternance de 5 % des effectifs. Ce non-respect des obligations légales n'est pas acceptable de la part d'une entreprise se réclamant citoyenne et actrice de la formation en régions comme ENEDIS ! Les contrats Pro explosent et pour cause... leur régime fiscal est plus avantageux que celui de l'apprentissage...

D'après vos écrits, « ENEDIS a dû faire face à une attractivité moindre ». Ne serait-il pas le moment de se poser les vraies questions sur la communication et les moyens que vous mettez en œuvre pour inciter les alternants à intégrer notre entreprise ?



Le taux d'embauches statutaires issues de l'alternance, soit 42 % en 2016, suit la même régression. Ce taux est 30 % plus bas que la moyenne interprofessionnelle ! À ne pas recruter ses alternants en fin de contrat, non seulement l'entreprise y perd en professionnalisme, en investissement humain et financier et finira par dégoûter les tuteurs de s'engager dans de futures missions.

Concernant les diplômés préparés, on déplore une forte baisse des niveaux IV (Bac) et V (CAP et BEP), cœur de métier de notre entreprise, alors que nous observons une progression du niveau III (bac +2).

### Notre entreprise ne glisserait-elle pas vers des métiers de donneurs d'ordre ou de service ?

Ce bilan n'épargne pas les alternants en situation de handicap puisqu'ils subissent une régression d'environ 50%.

**Sur les perspectives 2017...** « ENEDIS considère l'alternance comme un levier essentiel... en cohérence avec sa GPEC ». Or 5 % d'alternants de niveaux 5 (CAP, BEP), soit une cinquantaine d'alternants : est-ce bien à la hauteur du potentiel d'intégration de l'entreprise dans les métiers de base ?

**Pour la CGT, c'est évidemment NON !**

**Et la CGT estime que 1 000 alternants pour 2017 c'est insuffisant ! Cela relève de la responsabilité sociale d'ENEDIS.**

## Au-delà des chiffres, la CGT se préoccupe des conditions de travail des alternants.

Que dire des horaires non respectés ?

Que dire des missions données aux alternants alors que ces travaux devraient être réalisés par des agents statutaires ?

Que dire aussi de l'avenir des alternants sortants qui, au mois de mai, ne sont toujours pas fixés sur leur sort alors qu'ils auraient dû l'être en février ?

### CES MÉTHODES NE SONT PAS ACCEPTABLES !



**La CGT exige le respect de l'accord « Alternant » et l'ouverture d'une nouvelle négociation pour l'améliorer. Pour ces raisons, la CGT donnera UN AVIS NÉGATIF.**

### À noter !

Suite aux interventions de la CGT, la direction se déclare prête à rouvrir une négociation sur l'alternance et la reconnaissance des salariés exerçant des activités tertiaires dans le domaine technique.

La direction indique qu'elle présentera les premiers éléments d'orientation de son projet pour l'USR dans une délégation spéciale prévue au mois d'octobre... Et qu'elle engagera ensuite une concertation sur le contenu de l'évolution des métiers (en particulier suite à la rupture induite par les nouvelles technologies) qui inclura nécessairement des signaux de reconnaissance.

Une concertation de la même manière que celles déjà menées pour les métiers du domaine technique.



### ILS ONT OSÉ LE DIRE...

O. De La Chapelle, directeur formation : Il y a souvent « un décalage entre la volonté de l'Etat et la réalité des entreprises ». Espérons que ce message venant d'en haut sera prophétique dans la période...

La CFE-CGC constate : « l'absence d'innovation d'ENEDIS sur un marché concurrentiel est flagrante... Dans un contexte économique qui reprend des forces... »  
**Sans blague ? Déjà un effet « MACRON » ?**

FO déclare que rien ne va mais « donnera un timide avis positif d'encouragement ». Voilà une nouvelle race d'avis ! **Mais des encouragements à faire quoi ??**

La CFDT est rassurée car le bilan alternance « reste conforme à la réglementation ». Finalement, on peut faire encore moins bien : il suffit de baisser la norme...  
On comprend mieux leur adhésion à la loi Travail V1 (et V2 ?) et aux réformes des retraites !